

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 03 septembre 2026

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le trois septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Grégoire Foussard, M. Thierry Le Potier, M. Vincent Guigo, Mme Cécile Valentin, Mme Caroline Paytra, Mme Jessica Le Denmat, François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois.

Absents excusés : Mme Céline Le Marouille Thomine représentée par Mme Jessica Le Denmat, M. Guénaél Choupaux représenté par Mme Christelle Dubois.

Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Finances : Subvention à la création d'une association

M. Le Maire rappelle que par délibération le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500€ est accordé à la création des associations dont le siège social est à Uzel.

Pour davantage d'équité et considérant le travail en cours sur la définition de nouveaux critères d'obtention des subventions de fonctionnement aux associations, M. Le Maire propose au conseil municipal de mettre fin à ce versement systématique de 500€.

M. Le Maire précise que cette décision n'est pas prise contre la création des associations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de supprimer l'obtention d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500€ à la création des associations ayant Uzel pour siège social avec un effet rétroactif à partir du dernier vote des subventions de l'année 2026.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 13 septembre 2026

UZEL, le 13 septembre 2026

Le Maire

Nicolas TOUDIC

